Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_24_2026_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de présents : 09 Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 23 février 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Yannick LARIVIÈRE-GILLET		Alexandrine PANNARD-LAUNAY
Laurent GUILLEMOIS	Jean-Michel MOLINIER	Stéphane MESLIF
Christophe HELBERT	Muriel CHÉNEDÉ	
Myriam HAMON	Nadège COULANGE	

Étaient Absents Excusés : M. Serge BUSVELLE et Mme Laëtitia MASSON.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : M. Serge BUSVELLE a donné pouvoir à M. Laurent GUILLEMOIS et Mme Laëtitia MASSON a donné pouvoir à M. Christophe HELBERT.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Objet : Construction d'une salle multifonctions « Rue des Villandes » / Demande complémentaire de subventions auprès des financeurs
Délibération N°24/2026/31

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

Par décision du 23 mai 2025, M. le Maire rappelle la volonté des élus du Conseil Municipal de construire une salle multifonctions « Rue des Villandes » précisant que le coût global de l'opération ne devra pas dépasser 700 000.00 € HT (MOE & missions complémentaires, travaux, plan topo, …).

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 06 janvier 2026 sollicitant les Financeurs sur une enveloppe globale de l'opération de 700 000.00 € HT.

Monsieur le Maire rappelle la tenue de la commission Finances du 11 février 2026 demandant que l'enveloppe de l'opération globale (MOE & missions *complémentaires obligatoires et onéreuses*, travaux, plan topo, …) soit portée à un montant HT de 770 000.00 €. Par conséquent, le plan de financement doit être repris.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier DSIL a déjà été déposé le 15 janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_24_2026_31-DE

M. le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de solliciter les différents financeurs ci-après désignés pour accompagner la réalisation de ce projet à hauteur de 80 % (plafond d'aides publiques) :

- Etat : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de la réalisation d'un équipement public rendu nécessaire par l'accroissement de la population, équipement communal à vocation d'être utilisé par différentes associations, structures diverses, partenaires, etc : (54.43 %)
- Région : Dispositif « Bien vieillir partout en Bretagne 2023-2025 » au titre du dernier commerce (service à la population, transition écologique et logement) : 10.63 %
- Département d'Ille et Vilaine : Dispositif « Ambitions communes » : 12.99 %
- ADEM : Aide à l'investissement du Fonds Chaleur : 1.95 %

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet (en €) HT		**Recettes (en €) HT**		
Maîtrise d'œuvre comprenant la mission STD (Simulation Thermique Dynamique)	71 810.00	État - DSIL	419 167.00	54.43 %
Missions OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination), SSI (Système de Sécurité Incendie) et de communication	11 320.00	Région - BVEB	81 833.00	10.63 %
TRAVAUX	664 890.00	Département : Ambitions Communes	100 000.00	12.99 % (A hauteur de 40 % plafonné à 100 000.00)
Frais de géomètre (plan topo)	1 980.00			
Frais annexes (études complémentaires,…)	20 000.00	ADEME (Fonds Chaleur)	15 000.00	1.95 %
		Autofinancement Collectivité & emprunt :	**154 000.00**	**20.00 %**
TOTAL :	**770 000.00**	**TOTAL :**	**770 000.00 €**	**100.00 %**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_24_2026_31-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- **Approuve la réalisation de la dite opération et son nouveau plan de financement** prévisionnel ci-dessus présenté.
- **Dit que** la réalisation de ce dit projet est acté pour 2026 avec inscription des dépenses au budget primitif principal 2026.
- **Sollicite** les différents financeurs susmentionnés avec cette nouvelle enveloppe à hauteur de 770 000.00 € HT.
- Lorsque la collectivité aura reçu des différents financeurs l'autorisation de notifier les devis et de lancer les travaux et, qu'elle aura eu connaissance des montants de subventions accordées, le Conseil Municipal se positionnera pour statuer de manière définitive sur le projet.
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer toute pièce en lien avec cette affaire.

Publié le 02 mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET

Le registre dûment signé,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_24_2026_31-DE